



FEUILLE D'INFORMATION

Les femmes dans le Mouvement olympique

18 avril 2024

Mission

Le sport est l'une des plateformes les plus puissantes pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. En tant que chef de file du Mouvement olympique, le CIO a une énorme responsabilité en matière d'égalité des genres – un droit d'une importance capitale et un principe fondamental de la Charte olympique.

Il est écrit dans la [Charte olympique](#) que « le rôle du CIO est d'encourager et soutenir la promotion des femmes dans le sport, à tous les niveaux et dans toutes les structures, dans le but de mettre en œuvre le principe d'égalité entre hommes et femmes. » (Charte olympique, Règle 2, paragraphe 8).

L'engagement du CIO va bien au-delà de la participation équilibrée entre hommes et femmes aux Jeux Olympiques. Le CIO reconnaît en effet que l'égalité entre les genres est une composante essentielle d'une administration sportive efficace et continue de soutenir la promotion des femmes et des jeunes filles dans le sport à tous les niveaux et dans toutes les structures en dehors de l'aire de compétition. De grands progrès ont été réalisés dans la nomination de femmes à des postes décisionnels clés, tant au sein de l'administration du CIO que dans ses organes directeurs. L'Agenda olympique 2020+5, la nouvelle feuille de route stratégique pour l'avenir du Mouvement olympique, a réaffirmé cet engagement ainsi que la priorité accordée à l'égalité des genres.

Bon nombre de parties prenantes du Mouvement olympique ont aussi lancé d'importantes initiatives en faveur de l'égalité des genres afin que les jeunes filles et les femmes du monde entier puissent avoir encore davantage accès au sport et d'occasions de le pratiquer.

Étapes historiques

En 1979, le droit des femmes à participer au sport a été officiellement inscrit pour la première fois dans une convention internationale, la [Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes \(CEDAW\)](#). En 1994, le Groupe de

travail international (GTI) sur la femme et le sport a été créé et a tenu sa première Conférence mondiale sur la femme et le sport à Brighton (Royaume-Uni). Cette importante conférence a donné naissance à la [Déclaration de Brighton](#) : un traité international visant à soutenir le développement continu d'un système plus juste et plus équitable pour le sport et l'activité physique. Le CIO a soutenu l'initiative et est devenu signataire de la Déclaration. L'année suivante, en 1995, les Nations Unies ont organisé la quatrième Conférence mondiale sur les femmes : Lutte pour l'égalité, le développement et la paix à Beijing (République populaire de Chine). La [Déclaration et Programme d'action de Beijing](#) qui en ont résulté ont inclus pour la première fois une référence spécifique au sport comme outil d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes.

S'appuyant sur ces développements internationaux, le CIO a pris en 1996 une mesure historique en modifiant la Charte olympique pour y inclure pour la première fois une référence explicite au rôle de l'organisation dans la promotion des femmes dans le sport :

« La mission du CIO est de promouvoir l'Olympisme conformément à la Charte olympique. À cet égard, le rôle du CIO est : (...) d'encourager et soutenir la promotion des femmes dans le sport, à tous les niveaux et dans toutes les structures, en particulier dans les organes exécutifs des organisations sportives nationales et internationales, dans le but de mettre en œuvre le principe d'égalité entre hommes et femmes. » ([Charte olympique, 1996](#)).

La même année, le CIO a tenu sa première Conférence mondiale sur la femme et le sport. Les objectifs de ces conférences étaient les suivants :

1. sensibiliser l'opinion publique au rôle des femmes dans le sport ;
2. évaluer les progrès accomplis dans le domaine de l'égalité des genres en sport ;
3. définir une ligne d'actions prioritaires visant à améliorer et accroître la participation des femmes dans le sport.



Suite à cette première conférence, la Session du CIO a adopté une recommandation visant à avoir au moins 10 % de femmes à des postes décisionnels d'ici 2000 et 20 % d'ici 2005.

De 1996 à 2012, le programme de sensibilisation mené par le CIO a été complété par l'organisation, tous les quatre ans, d'une conférence mondiale sur la femme et le sport. La 5^e et dernière conférence a eu lieu à Los Angeles en 2012.

L'Agenda olympique 2020

En 2014, en vertu de la recommandation 11 de l'Agenda olympique 2020, le CIO s'est engagé à :

1. *œuvrer avec les Fédérations Internationales de sport afin de parvenir à une participation féminine de 50 % aux Jeux Olympiques et d'encourager la participation des femmes et leur présence dans le sport en créant davantage d'occasions de participation aux Jeux Olympiques.*
2. *promouvoir l'ajout d'épreuves par équipes mixtes.*

En 2016, pour donner suite à la recommandation de la commission des femmes dans le sport, la commission exécutive (CE) du CIO a approuvé un objectif de représentation féminine de 30 % pour les composantes du Mouvement olympique :

« Les membres du Mouvement olympique sont invités à fixer à 30 % au minimum la proportion de femmes au sein de leurs instances dirigeantes d'ici à 2020, et à adopter des mesures d'accompagnement qui les aideront à atteindre cet objectif. »

Procès-verbal de la CE du CIO, 8 décembre 2016

Projet d'analyse du CIO sur la question de l'égalité des sexes

En mars 2017, le CIO a lancé le [projet d'analyse de la question de l'égalité des sexes](#) afin de procéder à un examen approfondi de la situation de l'égalité des genres au sein du Mouvement olympique et de « favoriser l'égalité des genres au niveau mondial » avec des « recommandations concrètes en faveur du changement. ». Initiative conjointe des commissions des femmes dans le sport et des athlètes du CIO, le projet a été mené par un groupe de travail composé de 11 personnes et placé sous la conduite de Marisol Casado (membre du CIO). Les membres du groupe de travail étaient des membres du CIO et des représentants des Comités Nationaux Olympiques (CNO) de chaque continent et des Fédérations Internationales de sport (FI). Le groupe de travail a

mené un examen approfondi de la question de l'égalité des genres au sein du Mouvement olympique autour des cinq thèmes suivants : sport, représentation, financement et ressources humaines, gouvernance, suivi et communication. Le fruit de cet examen a été la formulation de 25 recommandations audacieuses et concrètes, [approuvées par la CE du CIO en février 2018](#), afin d'engager l'organisation olympique sur une nouvelle voie pour faire progresser l'égalité des genres dans l'arène sportive et au-delà.

En janvier 2020, une évaluation de la mise en œuvre des recommandations du projet 2018 du CIO d'examen de l'égalité des genres a été réalisée. Les principales conclusions et un résumé de l'état d'avancement de chaque recommandation figurent dans le [Rapport 2021 sur l'égalité des genres et l'inclusion](#).

L'Agenda olympique 2020+5

Afin de soutenir la mise en œuvre de l'Agenda olympique 2020+5, le CIO a adopté en mai 2021, les [objectifs en matière d'égalité des genres et d'inclusion pour 2021-2024](#). Ces objectifs s'appuient sur les progrès réalisés dans le cadre de l'Agenda olympique 2020 et du projet d'analyse sur la question de l'égalité des genres du CIO. Les objectifs s'articulent autour de cinq domaines d'intervention : La participation, le leadership, la sécurité du sport, l'image et l'allocation des ressources, et sont classés dans les trois domaines de responsabilité du CIO : Le CIO en tant qu'organisation, le CIO en tant que propriétaire des Jeux Olympiques et le CIO en tant que leader du Mouvement olympique.

Le CIO dirige la mise en œuvre de ces objectifs avec le soutien des CNO et des FI et des comités d'organisation des Jeux Olympiques (COJO).

Égalité des genres au CIO

Membres du CIO

La Vénézuélienne Flor Isava-Fonseca et la Finlandaise Pirjo Haeggman ont été cooptées comme les deux premières femmes membres du CIO en 1981. Au 15 janvier 2024, 43 des 106 membres actifs du CIO (40.6 %) étaient des femmes.

Commission exécutive (CE) du CIO

Flor Isava Fonseca a été la première femme élue à la CE du CIO en 1990. Sept ans plus tard, Anita DeFrantz est devenue la première vice-présidente du CIO et a



occupé cette fonction de 1997 à 2001. Depuis, le CIO a élu trois autres femmes vice-présidentes : Gunilla Lindberg (2004-2008) et Nawal El Moutawakel (2012-2016) et Nicole Hoevertsz (2021-). En juillet 2020 le CIO a atteint l'objectif défini en 2016 d'avoir 30% de femmes à la commission exécutive. En janvier 2024, les cinq femmes membres de la CE du CIO sont: Nicole Hoevertsz, Nawal El Moutawakel, Mikaela Cojuangco Jaworski, Kristin Kloster, and Emma Terho.

Commissions du CIO

En janvier 2024, les femmes dirigeaient 14 des 33 commissions du CIO (42%) et occupaient 50% des postes au sein de ces commissions.

Commission pour l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion

Créé en 1995, le groupe de travail femme et sport du CIO a joué le rôle d'organe consultatif avec des représentants des trois composantes du Mouvement olympique (CIO, FI, CNO) ainsi que d'une représentante des athlètes et de membres indépendants. Présidé par Anita L. DeFrantz, ce groupe de travail est devenu en 2004 une commission à part entière.

En 2022, la commission des femmes dans le sport a été renommée commission du CIO pour l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion afin de refléter l'accent mis sur la promotion de l'égalité des genres et l'inclusion des femmes dans toute leur diversité.

Actuellement présidée par Lydia Nsekera (membre du CIO), la commission du CIO pour l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion conseille la Session, la commission exécutive et le président du CIO s'agissant de la mise en œuvre de la stratégie pour l'égalité des genres et l'inclusion afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées et réfléchies pour faire progresser l'égalité des genres dans le sport, aussi bien sur l'aire de compétition qu'en dehors, dans les trois sphères de responsabilité du CIO : le CIO en tant qu'organisation ; le CIO en tant que propriétaire des Jeux Olympiques ; le CIO en tant que chef de file du Mouvement olympique. Plus d'information est disponible [ici](#).

Afin de garantir que la question de l'égalité des genres soit intégrée dans tous les aspects du travail du CIO,

les membres de la commission pour l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion siègent également dans les principales commissions du CIO.

Administration du CIO

Dans le cadre de la stratégie « Gestion du personnel à l'horizon 2020 » (*People Management 2020*), plusieurs mesures ont été mises en place afin de garantir une représentation inclusive et diversifiée au sein du personnel. En 2021, le CIO a également mis en œuvre un plan d'action pour la diversité et l'inclusion qui soutiendra les objectifs internes en matière d'égalité sur le lieu de travail.

Partenariats

Les partenariats sont d'une importance primordiale pour réaliser des avancées en termes de changement social positif et d'autonomisation des femmes. La politique du CIO pour l'autonomisation des femmes par le sport a été conçue et mise en œuvre grâce à de nombreux partenariats conclus avec des organisations sportives, des agences et des programmes de l'ONU, des ONG et d'autres membres de la société civile. En mars 2020, le CIO s'est associé à ONU Femmes dans le cadre de l'Initiative Génération Égalité afin d'accélérer les progrès accomplis sur un ensemble de principes et objectifs communs qui permettront de tirer parti du pouvoir du sport pour faire de l'égalité des genres une réalité *dans et par* le sport. Le CIO encourage toutes les parties prenantes du Mouvement olympique à lui emboîter le pas. Plus d'informations sont disponibles [ici](#).

L'égalité des genres aux Jeux Olympiques

Les Jeux Olympiques sont devenus l'événement sportif le plus important et le plus égalitaire du monde. Cependant, cela n'a pas toujours été le cas. Les femmes prennent part pour la première fois aux Jeux Olympiques modernes à Paris, en 1900, quatre ans après la première édition à Athènes. Malgré la réticence de Pierre de Coubertin, 22 femmes sur un total de 997 athlètes concourent dans cinq sports : le tennis, la voile, le croquet, l'équitation et le golf, cependant seuls le golf et le tennis proposent des épreuves uniquement féminines.

Depuis, la participation féminine aux Jeux Olympiques a fortement augmenté puisque les



femmes représentaient plus de 48 % des participants aux Jeux Olympiques en 2016 à Tokyo (5 457 femmes sur 11 420 athlètes), contre 23 % aux Jeux en 1984 à Los Angeles et seulement 13 % aux Jeux à Tokyo en 1964. Ces 20 dernières années, le CIO a œuvré, en coopération avec les FI et les comités d'organisation, pour une augmentation du nombre d'épreuves féminines au programme des Jeux Olympiques. Avec l'ajout de la boxe féminine au programme olympique, les Jeux de Londres en 2012 ont été les premiers où les femmes ont concouru dans tous les sports au programme.

Introduction de nouveaux sports féminins

Année	Sports ou disciplines
1900	Tennis, golf
1904	Tir à l'arc
1908	Tennis*, patinage
1912	Sports aquatiques
1924	Escrime
1928	Athlétisme, gymnastique
1936	Ski
1948	Canoë
1952	Sports équestres
1964	Volleyball, luge
1976	Aviron, basketball
1980	Hockey
1984	Tir, cyclisme
1988	Tennis*, tennis de table, voile
1992	Badminton, judo, biathlon
1996	Football, softball
1998	Curling, hockey sur glace
2000	Haltérophilie, pentathlon moderne, taekwondo, triathlon
2002	Bobsleigh
2004	Lutte
2012	Boxe
2016	Golf*, rugby
2020	Baseball/softball*, karate, skateboard, escalade, surf
2024	Breaking
2028	Cricket*, Flag football, Lacrosse*, Squash

*Sports de retour au programme olympique

L'égalité des genres à Tokyo 2020

Le CIO a travaillé avec le COJO de Tokyo et les FI pour assurer que les Jeux continuent de montrer le meilleur du sport féminin et masculin. Les Jeux de

Tokyo 2020 ont été l'édition la plus équilibrée entre les sexes, avec une participation féminine de 48 %.

En complément, en mars 2020, la CE du CIO a pris deux décisions clés pour l'égalité des genres aux Jeux Olympiques :

- tous les CNO doivent être représentés au minimum par une femme et un homme aux Jeux d'été, à compter de ceux de Tokyo 2020 ;
- les directives protocolaires du CIO ont été modifiées afin de permettre à deux athlètes, un homme et une femme, de chaque CNO de porter ensemble le drapeau de leur délégation au défilé des athlètes lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques d'été.

En outre, trois réalisations clés ont été réalisées aux Jeux de Tokyo :

- Quatre FI ont été déplacées pour la première fois vers des épreuves équilibrées entre femmes et hommes (canoë, aviron, tir et haltérophilie);
- Trois disciplines ont atteint un équilibre entre les femmes et les hommes (BMX, VTT et lutte libre);
- Six FI sont passées à des quotas équilibrés d'athlètes entre les femmes et les hommes (canoë, judo, aviron, voile, tir et haltérophilie).

En collaboration avec ses parties prenantes, le CIO a également progressé vers un calendrier des compétitions des Jeux Olympiques équilibré entre les femmes et les hommes afin de garantir une exposition juste et équilibrée de tous les athlètes. En particulier, une amélioration substantielle a été apportée le 16^e jour afin d'améliorer l'équilibre entre les femmes et les hommes dans le nombre d'heures de compétition et les épreuves de médailles par sexe.

L'égalité des genres à Beijing 2022

Le CIO a travaillé avec le COJO de Beijing, les FI et les CNO pour ajouter des épreuves et modifier les quotas d'athlètes pour assurer une représentation plus équilibrée aux Jeux Olympiques d'hiver de Beijing. En outre, le programme des compétitions de 2022 s'est appuyé sur les principales avancées apportées au programme des compétitions de PyeongChang 2018, afin de renforcer l'égalité des genres aux Jeux Olympiques d'hiver. À noter que deux épreuves féminines ont été déplacées au 15^e jour afin d'augmenter le nombre d'heures de sport féminin l'avant-dernier jour.



En termes d'égalité des genres, Beijing 2022 est l'édition des Jeux Olympiques d'hiver les plus équilibrés en date avec une participation de 45 % de femmes. L'égalité a été atteinte en skeleton, luge individuelle, patinage de vitesse, ski de fond ski alpin, ski acrobatique et snowboard.

Beijing 2022 compte également le plus grand nombre d'épreuves féminines jamais organisées, avec l'ajout de deux épreuves féminines et de quatre épreuves par équipes mixtes. Les nouvelles épreuves féminines étaient :

- Le Monobob (bobsleigh)
- Le Big Air en ski

Cela va augmenter le pourcentage d'épreuves féminine au programme olympique à 47%.

Au-delà du terrain de sport

L'amélioration de la représentation féminine parmi les autres fonctions clés des Jeux Olympiques, notamment les entraîneurs, les officiels techniques et les dirigeants, reste une priorité pour le CIO.

A Tokyo 2020 :

- 20% des Chefs de Mission des CNO étaient des femmes ;
- 91% des CNO avaient une femme comme porte-drapeaux de leur délégation à la cérémonie d'ouverture ;
- 32% des officiels et délégués techniques internationaux et nationaux accrédités étaient des femmes ;
- 13% des entraîneurs accrédités étaient des femmes.

A Beijing 2022 :

- 21% des Chefs de Mission des CNO ;
- 73% des CNO avaient une femme porte-drapeaux de leur délégation à la cérémonie d'ouverture ;
- 38% des officiels et délégués techniques internationaux et nationaux accrédités CNO étaient des femmes ;
- 10% des entraîneurs accrédités étaient des femmes.

Les objectifs du CIO en matière d'égalité des genres et d'inclusion pour la période 2021-2024 comprennent plusieurs actions qui impliquent que le CIO, les FI, les CNO et les parties prenantes du

Mouvement olympique travaillent ensemble pour améliorer ces statistiques.

La représentation est un domaine clé pour le CIO au-delà du terrain de jeu. La représentation comprend le langage (mots et expressions), les images et les voix utilisées, la qualité et la quantité de la couverture médiatique et l'importance accordée à la représentation d'individus ou de groupes dans les communications et les médias.

Afin de soutenir ses parties prenantes dans l'adoption de pratiques de représentation justes et égales, le CIO a publié [les directives du CIO pour une représentation égalitaire, équitable et inclusive des genres dans le sport](#). Ces directives ont été mises à jour en mars 2024, et le CIO travaillera avec les parties prenantes du Mouvement olympique pour les mettre en œuvre.

L'égalité des genres aux Jeux Olympiques de la Jeunesse

Les 3^{es} Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) d'été à Buenos Aires ont ouvert la voie à une participation égale sur la scène olympique, avec 2 000 filles et 2 000 garçons en lice. Les 3^{es} Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver à Lausanne ont suivi le même chemin, avec 936 filles et autant de garçons. Mais ce n'est pas le seul succès en faveur de l'égalité des genres dans le sport à mettre au crédit des JOJ. Des épreuves mixtes font en effet les beaux jours de la manifestation depuis sa toute première édition à Singapour en 2010. Ces épreuves mixtes sont une combinaison d'épreuves où les hommes et les femmes s'affrontent séparément dans une équipe mixte et d'épreuves où ils s'affrontent en compétition directe. Nombre de ces épreuves sont depuis inscrites au programme olympique.

L'égalité des genres au sein du Mouvement olympique

Si la participation féminine à des activités physiques et aux Jeux Olympiques est en nette progression depuis des années, le pourcentage de femmes dans les instances dirigeantes et administratives du Mouvement olympique reste bas.

En décembre 2016, la CE du CIO a conseillé aux membres du Mouvement olympique de se fixer un objectif minimum de 30 % pour la représentation



féminine dans leurs organes directeurs à l'horizon 2020, et d'adopter des mesures d'accompagnement qui devaient les aider à atteindre cet objectif. À ce jour, plusieurs CNO et FI ont atteint l'équilibre entre les genres et beaucoup d'autres font des progrès constants pour combler l'écart entre les genres lors de la prochaine Olympiade.

Pour plus d'informations, contacter :

Le Centre d'Études Olympiques

Tél. +41 21 621 66 11

studies.centre@olympic.org

Programmes de la Solidarité Olympique

Une série de programmes d'assistance pour les athlètes, les jeunes espoirs, les entraîneurs et les dirigeants sportifs est proposée aux CNO par la Solidarité Olympique. Ces programmes bénéficient à un nombre croissant de femmes. Dans le plan 2017-2020 de la Solidarité Olympique, tous les grands programmes comportent des incitations spéciales visant à encourager la participation des femmes. En outre, un programme spécial « Égalité des genres et diversité » est consacré à la promotion d'initiatives créant des conditions préalables pour que les femmes puissent assumer des rôles de direction dans le sport, tant en termes d'entraînement que d'administration sportive. Les CNO peuvent également demander un financement pour des projets visant à élever les niveaux de participation sportive des jeunes filles et des femmes par le biais d'un programme consacré au sport pour le développement social.

Champions de l'égalité des genres, de la diversité et de l'inclusion

Les Trophées du CIO "Champions de l'égalité des genres, de la diversité et de l'inclusion" sont décernés chaque année à des femmes, des hommes ou des organisations qui ont apporté une contribution remarquable au développement, à la promotion et au renforcement de la participation des femmes et des jeunes filles au sport. À ce jour, plus de 134 lauréats de 69 pays ont été récompensés.

De plus amples informations concernant les Trophées sont disponibles sur notre [page web](#).



Tableau A : Participation des femmes aux Jeux de l'Olympiade

Années	Sports	Épreuves féminines	Épreuves mixtes	Total d'épreuves	% d'épreuves féminines	% d'épreuves féminines et mixtes	Participant	% de participantes
1900	2	2	1	95	2,1	5,3	22	2,2
1904	1	3	0	95	3,1	6,4	6	0,9
1908	2	4	8	110	3,6	10,9	37	1,8
1912	2	5	6	102	4,9	10,8	48	2,0
1920	2	8	16	156	5,1	15,6	63	2,4
1924	3	10	4	126	7,9	11,1	135	4,4
1928	4	14	3	109	12,8	15,6	277	9,6
1932	3	14	4	117	12,0	15,4	126	9
1936	4	15	4	129	11,6	14,7	331	8,3
1948	5	19	5	136	14,0	17,6	390	9,5
1952	6	25	7	149	16,8	21,5	519	10,5
1956	6	26	9	151	17,2	23,2	376	13,3
1960	6	29	8	150	19,3	24,7	611	11,4
1964	7	33	11	163	20,2	27,0	678	13,2
1968	7	39	18	172	22,7	33,1	781	14,2
1972	8	43	20	195	22,1	32,3	1 059	14,6
1976	11	49	19	198	24,7	34,3	1 260	20,7
1980	12	50	19	203	24,6	34,0	1 115	21,5
1984	14	62	15	221	28,1	34,8	1 566	23
1988	17	72	14	237	30,4	36,3	2 194	26,1
1992	19	86	12	257	33,5	38,1	2 704	28,8
1996	21	97	11	271	35,8	39,9	3 512	34,0
2000	25	120	11	300	40,0	44,0	4 069	38,2
2004	26	125	10	301	41,5	44,9	4 329	40,7
2008	26	127	10	302	42,1	45,4	4 637	42,4
2012	26	132	8	302	43,7	46,4	4 676	44,2
2016	28	136	9	306	44,4	47,4	5 059	45
2020	33	156	18	339	46,0	51,3	5 457	47,8
2024	32	151	22	329	45,9	52,6	5 250	50

Tableau B : Participation des femmes aux Jeux Olympiques d'hiver

Années	Sports	Épreuves féminines	Épreuves Mixtes	Total d'épreuves	% d'épreuves féminines	% d'épreuves féminines et mixtes	Participant	% de participantes
1924	1	1	1	16	6,3	12,5	11	4,3
1928	1	1	1	14	7,1	14,3	26	5,6
1932	1	1	1	14	7,1	14,3	21	8,3
1936	2	2	1	17	11,8	17,6	80	12
1948	2	4	1	22	18,2	22,7	77	11,5
1952	2	5	1	22	22,7	27,3	109	15,7
1956	2	6	1	24	24,0	29,2	134	17
1960	2	10	1	27	35,7	40,7	144	21,5
1964	3	12	2	34	35,3	41,2	199	18,3
1968	3	12	2	35	34,2	40,0	211	18,2
1972	3	12	2	35	34,2	40,0	205	20,5
1976	3	12	3	37	32,4	40,5	231	20,6
1980	3	12	3	38	31,6	39,5	232	21,7
1984	3	13	3	39	33,3	41,0	274	21,5
1988	3	16	4	46	34,8	41,3	301	21,2
1992	4	23	3	57	40,4	45,6	488	27,1
1994	4	25	3	61	41,0	45,9	522	30
1998	6	29	3	68	42,0	47,1	787	36,2
2002	7	34	3	78	42,5	47,4	886	36,9
2006	7	37	3	84	44,0	47,6	960	38,2
2010	7	38	3	86	44,2	47,7	1 044	40,7
2014	7	43	6	98	44,9	51,0	1 121	40,3
2018	7	44	9	102	42,7	52,0	1 169	41
2022	7	46	12	109	42,2	53,0	1 267	44,7